



CONCOURS NATIONAL 2017-2018
**DÉFENSE ET ILLUSTRATION
DE LA LANGUE FRANÇAISE**

ORGANISÉ PAR L'ASSOCIATION DES MEMBRES
DE L'ORDRE DES PALMES ACADÉMIQUES

Classes CM1 et CM2 des écoles élémentaires

**■ PRIX d'EXPRESSION ÉCRITE
DE LA LANGUE FRANÇAISE**

Les travaux devront être réalisés en classe. Les formes poétiques ne seront pas acceptées.
Le jury tiendra compte de la présentation de la copie et de l'écriture manuscrite.

Sujets proposés :

***Si tu pouvais habiter la maison de tes rêves,
à quoi ressemblerait-elle ?***

OU un sujet proposé par le professeur
énoncé clairement en tête de la copie.

IMPORTANT – INFORMATIONS PRATIQUES

- 1°/ Les travaux devront être strictement **personnels, individuels et authentiques**.
- 2°/ Chaque copie devra porter, de façon lisible : nom, prénom, classe de l'élève, nom et coordonnées de l'établissement.
La signature du professeur est obligatoire.
- 3°/ Les cinq meilleures copies par classe et par niveau devront être adressées **exclusivement à la section départementale de l'AMOPA à la date et à l'adresse indiquées ci-dessous** pour faire l'objet d'une première sélection par les jurys départementaux. Les copies sélectionnées seront transmises au jury national. **Aucune copie adressée directement au secrétariat national de l'AMOPA ne sera prise en compte.**

Pour tout renseignement complémentaire, contacter le secrétariat national :
Tél : 01 45 54 50 82 - amopa.courriel@orange.fr - Site : www.amopa.asso.fr

CADRES À COMPLÉTER PAR LA SECTION DÉPARTEMENTALE DE L'AMOPA

Date de retour des copies

**22 FEVRIER
2018**

Adresse de retour des copies

**M. Léon-Paul BOUVET
Concours AMOPA
1, Rue de la Berjamaine- 02000 LAON**

Prix nationaux : livres, voyages, séjours touristiques
Les lauréats départementaux et nationaux seront récompensés à l'occasion de cérémonies officielles
Le palmarès national pourra être consulté sur le site internet de l'AMOPA début mai 2018